

Avis relatif à la reprise des consultations publiques et études d'impact quantitatives visant les assureurs à charte du Québec, les institutions de dépôts et les sociétés de fiducie – COVID-19

Dans un [avis publié le 19 mars](#), l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») annonçait la mise en place de différentes mesures afin de maintenir ses opérations et veiller à sa mission d'encadrement des marchés et de protection des consommateurs dans le contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19. L'Autorité indiquait entre autres qu'elle suspendait les consultations publiques relatives aux règlements ou lignes directrices.

Malgré de nombreuses incertitudes, divers signaux témoignent d'une instabilité moins grande que ce qui fut observé ces derniers mois, et d'une reprise de l'économie. Attentive à l'évolution des marchés financiers et de l'économie, et résolue à poursuivre sa mission, l'Autorité annonce aujourd'hui la reprise de certaines consultations, notamment celles relatives à l'encadrement du capital et à l'encadrement prudentiel des institutions financières.

1. Mesures spécifiques destinées aux assureurs à charte du Québec

Parmi les mesures spécifiques destinées aux assureurs à charte du Québec, communiquées notamment dans un [avis publié le 31 mars](#), l'Autorité prévoyait le report de certains travaux jusqu'à nouvel ordre. Compte tenu de la nécessité d'actualiser l'encadrement du capital, l'Autorité préconise la reprise des consultations et études d'impact quantitatives (ÉIQ) visant les cadres de capital des assureurs à charte du Québec.

1.1. Adaptation des cadres de capital des assureurs à la norme IFRS 17 et ÉIQ connexes

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser d'ici la prise d'effet de la norme IFRS 17, les consultations et études d'impact quantitatives (ÉIQ) relatives à l'adaptation à la norme IFRS 17 des cadres de capital des assureurs seront reprises à compter de septembre 2020.

1.2. Consultation publique liée au projet de modifications de l'ESCAP¹

Initialement planifiés en avril 2020, les travaux relatifs au projet de modifications de l'ESCAP visant les polices participantes et les filiales d'assurance de dommages seront repris et une consultation publique à cet effet sera lancée en septembre 2020.

2. Travaux d'encadrement prudentiel

Par ailleurs, dès septembre 2020, l'Autorité entend également procéder à diverses consultations relatives à la mise à jour ou l'actualisation de ses lignes directrices ainsi qu'à l'égard de nouveaux règlements qui ont été suspendues en raison de la pandémie, en

¹ *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* établie par l'Autorité.

accord avec les intentions annoncées dans [l'énoncé annuel des priorités](#). Parmi les consultations anticipées, notons les suivantes :

- 1) Mise à jour la Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales (LDSPC);
- 2) Règlement sur la gestion des incidents de sécurité (anciennement incidents opérationnels) et adaptations corollaires de certaines lignes directrices;
- 3) Règlement sur le traitement des plaintes et adaptations corollaires à la LDSPC.

De plus amples renseignements relatifs à ces différents processus et travaux seront communiqués aux parties prenantes en temps opportun. Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Luc Naud
Directeur de l'encadrement du capital des institutions financières
Luc.Naud@lautorite.qc.ca

ou

Hélène Samson
Directrice de l'encadrement prudentiel des institutions financières
helene.samson@lautorite.qc.ca